

Les différentes contributions du volume mettent bien en évidence les talents d'organisateur de Sébillot, figure incontournable dans l'enchevêtrement des réseaux folkloristes. Fondateur de la *Revue des traditions populaires*, il joua un rôle actif dans l'animation de la sociabilité érudite : autour notamment des fameux dîners de ma mère l'Oye et des dîners celtiques qu'évoque Jean Balcou.

Par bien des aspects, on s'en doute, l'œuvre de Sébillot est datée. Ce qui n'interdit pas, bien au contraire, de l'aborder comme une source, non sur la tradition locale en elle-même, mais sur les modalités d'une entreprise de mise à distance et d'appropriation, par la bourgeoisie provinciale de la fin du XIX^e siècle, d'un « peuple » dont Laurent Le Gall souligne qu'il était en quelque sorte fossilisé, relégué dans une véritable achronie. Pourtant David Hopkin, à propos des petites légendes locales collectées par Sébillot – notamment autour de Saint-Cast où, en 1758, les troupes françaises affrontèrent l'arrière-garde britannique – fait la démonstration convaincante que l'historien peut, s'il procède avec méthode et doigté, exploiter ces données pour reconstituer très partiellement, une mémoire sociale de l'événement, totalement occultée par les versions officielles qu'avaient élaborées les notables bretons.

François PLOUX

Annick LE DOUGET, *Crime et justice en Bretagne*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 2011, 207 p.

Annick Le Douget, greffière au tribunal de Quimper, a la passion des archives judiciaires et a déjà publié plusieurs livres inspirés par ses recherches, en particulier *Femmes criminelles en Bretagne au XIX^e siècle* et *La peine de mort en Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles*. Elle présente ici un ouvrage qui, par la variété de ses chapitres et l'abondance de l'iconographie, intéressera un large public curieux de découvrir la façon dont la justice est rendue et le crime réprimé depuis le XIX^e siècle. Son objectif annoncé était de souligner les singularités régionales du fonctionnement de la justice en Bretagne, et A. Le Douget nous en dévoile tout au long de son livre : ainsi (p. 11-12), au XIX^e siècle, on observe une très grande disparité quant au nombre de procès civils entre la Haute-Bretagne et la Basse-Bretagne, avec trois fois plus de procédures en Ille-et-Vilaine qu'en Finistère ! La barrière de la langue est, selon elle, l'élément majeur expliquant cette distorsion. De même, au sujet de l'évolution sociologique des jurés avec le suffrage universel en 1848 (p. 21-23), on retrouve l'importance du critère linguistique, puisque l'exigence du bilinguisme va écarter de nombreux jurés potentiels dans la Bretagne bretonnante. À propos de l'exécution de la peine de mort (p. 149), elle note également que, jusqu'en 1850, des prières publiques et collectives accompagnaient le supplice du condamné. Religion et justice ont été très proches en Bretagne : saint Yves, patron des avocats et hommes de loi, est représenté dans un grand nombre d'églises et son pardon attire aujourd'hui

des juristes de tous pays, mais son culte a pu donner lieu à certains excès avec le vœu à « Saint Yves de Vérité » lorsqu'un justiciable voulait se venger d'une injustice en vouant son adversaire à la mort (p. 56). À côté des grands juristes bretons évoqués (de Bigot de Préameneu, pour sa participation à la rédaction du Code civil, à Marcel Planiol, auteur d'une belle *Histoire des institutions de la Bretagne*), on s'aperçoit que le droit mène à tout, comme il est dit couramment. Est-ce pour cette raison que certains hommes de loi ont préféré exercer leur talent dans des domaines bien différents ? Ainsi au XIX^e siècle, Émile Souvestre et François-Marie Luzel ont consacré leur vie à la culture bretonne, tandis que le greffier Ludovic Jan (dit *Lud Jan*) alla jusqu'à abandonner sa charge au profit de la poésie. Mais, encore au XX^e siècle, il n'est pas rare de découvrir des personnalités remarquables de la magistrature et du barreau, tels Pierre Cavellat, magistrat et peintre de talent, dont de jolies aquarelles sont ici reproduites, ou Françoise Lhomme, l'une des premières femmes bâtonniers de Bretagne. Il y a aussi des dynasties d'hommes de loi, en particulier l'étonnante famille Perrussel qui, depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, fournit à chaque génération un ou deux magistrats.

Le chapitre sur l'architecture judiciaire, après l'indication d'anciens auditoires de justice encore visibles aujourd'hui, rappelle l'historique de la construction du palais du parlement de Bretagne, déjà retracé par le regretté Emmanuel du Rusquec. Si le style néo-classique triomphe dans la construction de tribunaux au XIX^e siècle (par exemple, à Quimper, Loudéac et Redon), deux bâtiments modernes ont été réalisés à la fin du XX^e siècle avec la cité judiciaire à Rennes et le palais de justice à Nantes. La décoration intérieure a aussi évolué comme nous le montre la représentation en sculpture et peinture des symboles traditionnels de la justice. Elle a également été marquée par le retrait des symboles religieux en 1904, dont le crucifix qui figurait auparavant dans toutes les salles d'audience sur le mur derrière le président. Abordant les crimes et procès marquants en Bretagne, A. Le Douget en cite quelques-uns du XIX^e siècle révélateurs de l'époque : procès de pilleurs d'épaves, procès de négriers, procès retentissant des mutins du *Foederis-Arca* (1866), alors que le XX^e siècle connaîtra les procès des marées noires (*Amoco-Cadiz*, *Torrey-Canyon*, *Erika*). Les procès de société ont frappé les contemporains et sont encore dans les mémoires comme les procès relatifs aux manifestations paysannes ou anti-nucléaires (Plogoff). Quant aux erreurs judiciaires, l'auteur rappelle le cas de Louarn et Baffet condamnés en 1854 qui, s'il est peu connu aujourd'hui sauf des spécialistes d'histoire de la justice, eut une réelle importance puisqu'il fut à l'origine d'une réforme de la procédure de révision avec la loi du 29 juin 1867. Enfin, dans des « affaires d'exception », A. Le Douget en vient naturellement à l'affaire Dreyfus jugée à Rennes en 1899 et à l'affaire Seznec. Après avoir résumé les faits et les circonstances de ce dernier procès qui fut suivi de treize demandes de révision toutes rejetées, dont la dernière par la chambre criminelle de la Cour de cassation en 2006, A. Le Douget, et il faut l'en féliciter, exprime avec une grande netteté son

opinion sur les manipulations qui ont « pollué la relative simplicité des faits », comme sur l'attitude de nombreux média n'ayant eu aucun scrupule à rapporter unilatéralement (et inexactement ajouterons-nous) les éléments de l'affaire. C'est ainsi que les explications les plus fantaisistes circulent encore aujourd'hui, accréditant l'idée d'un noir complot d'État contre une malheureuse victime d'erreur judiciaire ! L'auteur termine son panorama de la justice en Bretagne avec l'histoire des peines et des prisons. La question des prisons bretonnes présente les mêmes caractères que dans le reste de la France : la situation misérable des prisonniers au début du XIX^e siècle incite le Breton Charles Lucas, inspecteur général des prisons, à proposer des réformes en partie appliquées avec les nouvelles constructions de la seconde moitié du siècle. C'est lui également qui est à l'origine des colonies pénitentiaires agricoles destinées au redressement des jeunes délinquants. La colonie Saint-Ilan à Languoux et celle de Notre-Dame de Langonnet (dans le Morbihan) sont peu connues et fermèrent leur porte au début du XX^e siècle, à la suite des lois sur les congrégations. En revanche, la célèbre institution de Belle-Île connaîtra une histoire mouvementée. On se souvient que l'évasion collective des enfants en 1934 donna lieu à une « chasse à l'enfant » qui suscita une grande indignation. Depuis, de telles colonies ont disparu, mais hélas ! ont dû faire place aujourd'hui, par un mouvement de balancier, comme dit l'auteur, à de nouveaux centres éducatifs fermés aux termes de la loi de 2002.

Ce bel ouvrage constitue à la fois une histoire de l'institution judiciaire et de ses acteurs, et une somme de réflexions sur la justice.

Marie-Yvonne CRÉPIN

Angéline ÉTIEMBLE et Anne MORILLON, *Histoire de l'immigration en Bretagne*, Pornic, Le Temps éditeur, 2010, 223 p.

Depuis deux décennies, l'étude de l'immigration mobilise de nombreux chercheurs, sociologues, ethnologues, historiens... L'association Génériques, créée en 1987, s'est donné pour mission de travailler sur son histoire et sa mémoire et de sauvegarder et inventorier les archives s'y rapportant en France et en Europe. Elle a ainsi participé à la mission de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui a ouvert ses portes en 2007 au palais de la Porte Dorée à Paris. Parallèlement, elle a publié, en collaboration avec la direction des Archives de France, un guide des sources d'archives sur les étrangers en France⁷ et elle continue

⁷ DERAINNE, Pierre-Jacques, VEGLIA, Patrick, *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIX^e-XX^e siècles*, avec le concours des services d'archives départementaux et communaux, coordination archivistique assurée par Pierre-Dominique CHEYNET, 4 vol., Paris, Direction des Archives de France/Association Génériques, 1999-2005.